

Homélie du cinquième dimanche de Pâques

Nous vivons aujourd'hui le cinquième dimanche du temps pascal. Comme les précédents dimanches de Pâques, la première lecture est un texte du livre des Actes des Apôtres. Ce qui nous est raconté est un événement de la première communauté chrétienne.

Un problème s'est posé. Les chrétiens grecs et les chrétiens hébraïques, c'est-à-dire les juifs devenus chrétiens, sont divisés à propos de repas. Les veuves du groupe hébraïques étaient bien servies, donc favorisées au détriment des veuves grecques. Pour régler ce problème, les Apôtres ont réuni tous les membres de la communauté autour d'eux, juifs et grecs.

La première remarque est que les fidèles de la communauté n'ont pas pris la parole, elle ne leur a pas été accordée. Les Apôtres, les douze, leur expliquent d'abord la raison de leur décision : leur rôle est le ministère de la Parole de Dieu, le service de la prière et non le service des repas ; ils ne doivent pas s'y déroger. Alors, les douze donnent aux fidèles de la communauté un ordre. Il faut choisir sept personnes au milieu d'eux. Le critère de choix est donné clairement. Il faut que ces gens soient remplis d'Esprit-Saint et de sagesse. Sans discussion et sans commentaire, les fidèles de la communauté ont fait ce que les douze ont demandé et comme ils l'ont demandé. Les sept personnes ont été trouvées.

L'autre constat est que l'on peut penser qu'il n'y a que les douze qui donnent des ordres. On pourrait se demander pourquoi les douze décident seuls pour toute la communauté. C'est parce qu'ils tiennent leur légitimité du Seigneur Jésus lui-même. C'est à eux qu'il a donné le pouvoir de lier et de délier sur la terre. Nous lisons cela au chapitre 18 de l'Évangile de Matthieu. Depuis les temps apostoliques, nous le constatons ici, une communauté chrétienne n'est gouvernée que par ceux à qui le Seigneur en a confié le pouvoir. Les ministres sont au service de la Parole et de la prière, et à c'est encore à eux que revient l'autorité et le pouvoir de gouverner dans la communauté pour que règnent l'ordre, la paix et surtout pour le bien de tous et de chacun. Parce qu'ils n'ont pas eu de pouvoir de décision, on pourrait se dire que les fidèles n'ont pas été pris en compte. A la vérité, il n'en est absolument rien. Ils ont joué un rôle capital. Ce sont eux qui ont choisi leurs représentants. Cependant ce sont encore les Apôtres qui ont assuré l'imposition des mains aux sept hommes choisis. Les sept ont été ainsi institués par le groupe des douze. Le groupe des 12 a un rôle fondamental que n'ont pas les autres membres de la communauté, parce qu'ils sont dotés d'un pouvoir venant du Christ Seigneur. Aux membres de la communauté, il revient la docilité et l'obéissance. C'est bien ce que nous montre l'exemple de cette communauté. Tout le monde ne fait pas tout dans une communauté chrétienne. Certains décident, grâce à une autorité leur venant de Dieu. D'autres obéissent parce qu'ils n'ont pas le rôle de décision dans la communauté. Une telle communauté chrétienne, où chacun à sa place, joue son rôle ne peut qu'être missionnaire, parce que dans cette communauté chacun fait la volonté de Dieu. Nous le constatons dans ce texte. On nous dit bien que dans ces conditions, « la Parole est féconde », c'est-à-dire que beaucoup de personnes, voyant la vie de la communauté et ayant entendu la Parole de Dieu, deviennent chrétiens. La Parole de Dieu dans les Actes des Apôtres nous dit que les hommes parviennent à « l'obéissance de la foi ».

Une communauté n'est missionnaire que lorsqu'elle est ordonnée et fraternelle. Il en était ainsi hier. Il n'en sera pas autrement aujourd'hui. Ainsi le veut le Seigneur Jésus.

Corneille KIMMAKON.